

Annexe F

Michel Miéville
Ch. du Stand 7

1024 Ecublens

Bureau du Conseil Communal
Ch. de la Colline 5

1024 Ecublens

Ecublens, le 1^{er} juillet 2017

Concerne : Démission du Conseil Communal au 31 août 2017

Madame la Présidente.

C'est avec un profond regret, que je suis dans l'obligation de démissionner du conseil communal. Mes charges professionnelles, la politique cantonale et mes nombreux voyages à l'étranger, me font faire ce choix.

Ces nombreuses années à siéger dans cette grande salle du Motty mon apporté beaucoup. Des joies et des regrets selon les sujets abordés. La collaboration avec la Municipalité n'a toujours été à la hauteur de mes attentes, mais c'est ça aussi la politique combattre les idées et non les personnes.

Je vous remercie toujours, et vous souhaite encore de fructueux débats toujours riches en émotions, bonne fin de législature.

Je vous envoie, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.



Michel Miéville

Hans-Peter Guilbert
Route du Bois 23
CH-1024 Ecublens VD

Annexe II

Ecublens, le 14 août 2017

Présidente du Conseil communal
p.a. Greffe municipal
Chemin de la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens VD

Démission du Conseil communal d'Ecublens VD

Madame la Présidente du Conseil communal,

Par la présente, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal pour la date du samedi 30 septembre 2017.

Après avoir été assermenté au Conseil communal le 12 mars 1999, occupé le poste de Président du Conseil communal du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et présidé durant 10 ans le groupe politique « Ecublens forum d'opinions libres » du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2017, j'ai décidé après 18 ans de vie politique de prendre ma retraite.

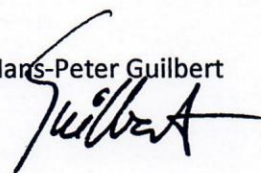
J'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au Conseil communal. L'année 2006/2007 au perchoir du Conseil communal m'a apporté beaucoup de bonheur, puis l'année des élections communales 2016 a été le sommet de ma satisfaction. Et je me rappelle avec émotion, car le groupe Forum a pu fêter pour la 1^{ère} fois de son histoire, l'élection de Christian Maeder à la fonction de Syndic d'Ecublens.

En plus, le Conseil communal m'a permis de nouer d'inoubliables connaissances et amitiés et de garder des souvenirs mémorables d'une fascinante école de vie.

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux, je vous souhaite une législature 2016/2021 fructueuse. Que votre programme politique, vos objectifs à atteindre, les mesures pour y parvenir soient portés par un dialogue et des interventions sur la base du respect et dans l'intérêt de notre commune. Merci et vive Ecublens.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations les meilleures.

Hans-Peter Guilbert



Copie à : > Jacky Leimgruber, Président du Groupe politique Ecublens Forum d'opinion libres
> Greffe municipal, Commune d'Ecublens VD

Annexe III

MABROUK Sonia
Rte Neuve 89
1024 ECUBLENS

COPIE

Président du Conseil Communal
Greffé municipal
Ch. De la Colline 5
Case postale 133
1024 Ecublens

Ecublens, le 1^{er} octobre 2017

→ { avec effet immédiat
e-mail du 04.10.2017

Demande démission de ma nomination de conseillère communale

Madame la Présidente,

Par ce courrier, je vous informe, avec regret, de ma démission au poste de conseillère communale.

En effet, d'importants problèmes de santé ne me permettent plus de me montrer disponible pour honorer mon engagement. Je trouve préférable donc de réélire une personne du PSIG qui pourra accomplir cette mission avec l'investissement nécessaire.

J'en profite pour souhaiter une belle continuité à l'évolution de la ville d'Ecublens et remercier les membres du Conseil communal pour m'avoir accueilli depuis le début de cette législature.

En vous remerciant de votre compréhension, je vous présente, Madame la Présidente, mes meilleures salutations.

MABROUK Sonia



Stéphane Mansou
Rue de Bassenges 49
1024 Embles

Annexe IV

Embles, le 28 août 2017

Madame la Présidente
du Conseil communal
Anita Pichon
chemin de Chautemerle 4
1024 Embles

Démission de la Municipalité d'Embles, Vaud

Madame la Présidente du Conseil communal,

Je vous par ces lignes vous informe de ma démission de mes fonctions de Conseiller municipal en charge du dicastère des Travaux, Infrastructures, Espaces publics, Environnement et promotion économique avec effet au 31 octobre 2017.

Cette décision fait suite à ma récente élection au Grand Conseil du Canton de Vaud. Son terme a été discuté avec mes collègues municipaux auxquels j'adresse mes sincères remerciements pour leur compréhension.

J'en profite pour vous dire tout le plaisir et l'honneur que j'ai eus à servir la Commune d'Embles depuis mon élection de Conseiller communal en 1985 jusqu'à ce jour.

Soyez assurée que je continuerai d'œuvrer pour le Bien de notre Ville et de notre District au sein du Grand Conseil.

Avec mes dévoués sentiments

Copie à :

- Municipalité d'Embles
- Madame la Présidente du District de l'Ouest lausannois

Stéphane Mansou

TKM – Théâtre Kléber-Méleau



Le projet

- Un théâtre épique, de texte et de la parole qui met l'accent sur les **œuvres du répertoire**
- Un théâtre **poétique** et **populaire** qui célèbre la différence et génère le dialogue
- Un théâtre de **création** et de **proximité** ouvert sur la région, ainsi que sur l'international
- Une institution qui valorise la transmission des **métiers du théâtre**
- Une **mission de médiation** avec les établissements scolaires et la société
- Un lieu de **rayonnement** local, national et international

L'équipe

- **9 EPT occupés par 11 personnes fixes**
 - Directeur
 - Responsable technique
 - Régie son /plateau
 - Régie lumière/plateau
 - Administratrice
 - Communication et presse (nouveau poste)
 - Billetterie/accueil (nouveau poste)
 - Comptable (nouveau poste)
 - Nettoyage
 - Bar-cuisine
 - *Dès août 2016, apprenti techniscéniste*
- **Des auxiliaires en fonction des créations et tournées (75 contrats la 1^{ère} saison)**

3

1^{ère} saison - SAISON 15-16

- **5 spectacles de théâtre**
 - 1 création 1 coproduction 3 accueils
- **11 soirées de musique**
- **1 bal littéraire**

4

SAISON 15-16

- **87** représentations théâtre et **11** musique
- **61.6%** taux global de fréquentation
- **16'999** spectateurs dont **3'034** jeune public
- **733** médiation (ateliers/ bords de scènes)

5

SAISON 15-16

Médiation

- Etablissements scolaires
 - Ateliers et dossiers pédagogiques
 - Rencontre avec les artistes
 - Visites techniques du théâtre
- Ecole des Teintureries
 - Cours et ateliers
- Bords de plateau
 - Proposé au public à l'issue des représentations
- Création de *La Ruche*
 - Troupe de théâtre amateurs
 - Auto-financée
- Audiodescription (malvoyants et aveugles)
 - Deux spectacles
 - Visite tactile du décor et des coulisses

6

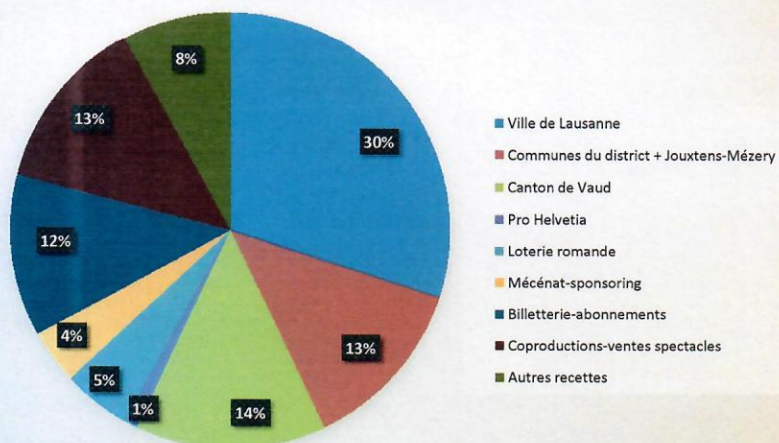
SAISON 15-16 Tournées

- **85** représentations
 - Suisse
 - France
 - Amérique latine
- **34'143** spectateurs

7

SAISON 15-16 Comptes

Produits CHF 3'566'372.-



8

SAISON 15-16 Comptes

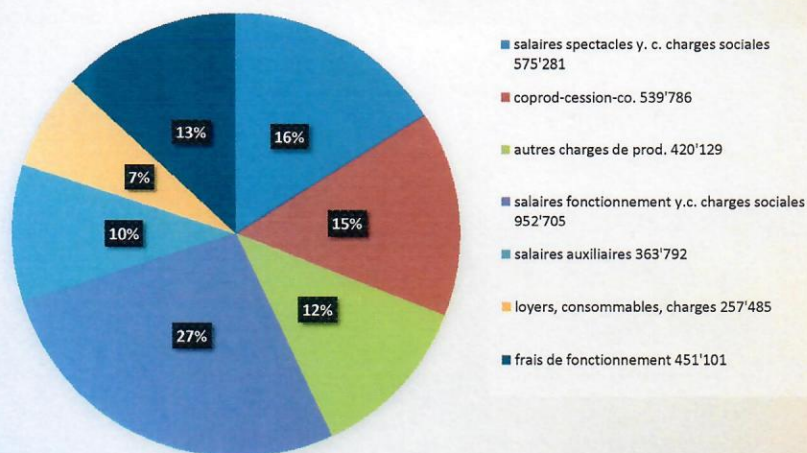
57% subventions publiques

• Ville de Lausanne	1'077'000	30%
• Communes du district + Jouxens-Mézery	364'147	13%
• Canton de Vaud	480'000	14%

9

SAISON 15-16 Comptes

Charges CHF 3'560'279.-



10

SAISON 16-17 Programme

- **103** représentations
 - **8** spectacles de théâtre
 - 3 créations
 - 1 coproduction
 - 4 accueils
 - **11** concerts classiques et musiques du monde

75% de fréquentation dont 100% pour
«Amour et Psyché»

11

Amour et Psyché



© Mario Del Curto

12

Convention multipartite Contexte

- Création de la Fondation le 1^{er} juillet 2015, communes membres
- Engagement fort des communes de l'Ouest lausannois pour leur théâtre
- Subvention de la ville de Lausanne consolidée
- Participation financière du Canton de Vaud à un projet culturel supra-régional

13

Convention multipartite Principes

- Participation financière de toutes les communes de l'Ouest lausannois ainsi que la commune de Jouxens-Mézery et Lausanne à hauteur de CHF 8.-/habitant (valeur SCRIS 31.12.15) d'ici 2020.
- Les villes de Renens et Lausanne offrent des prestations en nature (bâtiment, taxe sur le divertissement,...)
- Le canton de Vaud octroie une subvention selon les principes de la *loi sur la vie culturelle et la création artistique*, pour un projet d'intérêt supra régional. (médiation)

14

La convention multipartite permet de:

- Garantir le financement des charges de fonctionnement
- Planifier les ressources en personnel
- Augmenter l'offre en médiation culturelle notamment dans les écoles

15

La convention multipartite ne permet pas de :

- Financer les créations
- Financer les tournées
- Financer les travaux

16

Plan financier des municipalités

PLAN FINANCIER CONVENTION TKM 2017-2020 / version déf. 2.05.2017

Chiffres confirmés par les municipalités entre mars et avril 2017

	HABITANTS SELON SCRIS 31.12.2015	2016 versés	montant/hab subv 2016	2017	2018	2019	2020	Total
Canton de Vaud		480'000						480'000
Ville de Lausanne*	134'937	1'077'000						1'077'000
Ville de Renens	20'362	122'172	CHF 6.00	132'351	142'534	152'715	162'896	590'496
Prilly	11'782	21'000	CHF 6.03	70'851	82'474	88'365	94'256	341'948
Chavannes	7'374	21'507	CHF 2.92	36'870	44'244	51'618	58'992	191'724
St-Sulpice	3'898	21'180	CHF 5.43	23'388	25'337	28'286	31'184	108'195
Bussigny	8'215	12'900	CHF 4.00	53'398	57'505	61'613	65'720	238'236
Cressier	7'542	33'000	CHF 4.38	37'500	41'250	45'000	60'336	184'086
Villars-St-Croix	709	1'500	CHF 2.00	1'500	3'500	4'500	5'672	16'172
Ecublens	12'288	55'296	CHF 4.50	55'800	73'728	86'016	98'304	313'848
Jouxtemin	1'405	5'592	CHF 3.98	7'025	8'430	9'835	11'240	36'530
TOTAL OL	73'575	364'147		425'687	479'002	527'948	588'600	2'021'237

Lausanne: prend en charge le loyer. Renens rembourse le montant équivalent à la taxe sur le divertissement + participation au loyer du local de stockage

*Lausanne est à 6 CHF / hab depuis plusieurs années

17

«La culture est le socle de notre identité commune, elle crée la cohésion sociale, le lien intergénérationnel, elle fait rire et pleurer, parle aux émotions, nous fait passer à une dimension plus large d'humanité.»

FFC

18

*"Le théâtre est une nourriture aussi indispensable à
la vie que
le pain et le vin..."*

*Le théâtre est donc, au premier chef,
un service public.*

Tout comme le gaz, l'eau, l'électricité."

Jean Vilar

Merci

19

Ecublens VD, le 5 octobre 2017

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		

Annexe 4 au Règlement sur la gestion des déchets :

Directives municipales sur l'enlèvement des déchets
Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe

Article 5 – Redistribution d'une partie des recettes fiscales excédentaires

La part des recettes fiscales excédentaires, équivalente au montant total de la taxe de base TTC, est redistribuée aux personnes qui sont assujetties au paiement de ladite taxe, conformément à l'art. 12b du règlement communal sur la gestion des déchets (RCGD). Le montant redistribué est le même pour chaque assujetti.

Vœu :

Que la phraséologie de cet article 5, ou du moins la manière dont il est rédigé, soit revue, afin que cette part de recettes fiscales excédentaires disparaisse.

Nom, prénom : Eric Darbellay

Signature : 



Ecublens VD, le 5 octobre 2017

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Voeu		

VOEU

Le soussigné émet le voeu que la Municipalité réfléchisse à la pertinence de continuer les lâchers de ballons en fin d'année scolaire.

Et que, cas échéant, de demander à la Direction des Ecoles de bien vouloir les remplacer par une activité moins polluante.

Jean-Paul Dudt

Nom, prénom : Jean-Paul Dudt

Signature :